

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/065

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A014 portant sur les travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du zéphyr, création de logements et de cellules commerciales, divisé en 16 lots,

Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°8 Menuiseries Extérieures à la société SERMALU, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-019 avec la société SERMALU sis ZI de l'Alouette – Rue F. Jacob – BP 14 – 62801 LIEVIN Cedex, ayant pour objet des travaux de menuiseries extérieures, pour un montant de 394 964.60 euros hors taxes soit 473 957 .52 euros toutes taxes comprises.

Les montants sont repartis par phase de travaux comme suit :

- Reconstruction de la salle de sport LEPLAT : 98 734.60 € hors taxes soit 118 481.52 € toutes taxes comprises
- Extension des loges du Zéphyr : 51 840 € hors taxes soit 62 208 € toutes taxes comprises
- Création de logements et de cellules commerciales : 244 390 € hors taxes soit 293 268 € toutes taxes comprises

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 07 mars 2024

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.



Pascal NYS

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr